



**Diane Bourgeois**

Députée de la circonscription  
de Terrebonne-Blainville  
Porte-parole du Bloc Québécois  
en matière de Travaux publics  
et Services gouvernementaux

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Projet de loi C-23*

## UN ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE À QUEL PRIX ?

Terrebonne – Le mardi 20 octobre 2009. Au cours des dernières semaines, la députée de Terrebonne-Blainville, **Diane Bourgeois**, a eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre des communes pour s'opposer au projet de loi C-23 portant sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie.

D'entrée de jeu, **Diane Bourgeois** a avancé que « cet accord est jugé trop prématuré » puisqu'il a été signé avant même que des études d'impacts aient été menées et que le Comité ait terminé ses travaux. « C'est de l'irresponsabilité, c'est de l'irrespect envers les députés qui siègent en cette Chambre et envers les sociétés qui ont allumé une lumière rouge et prévenu le gouvernement que la situation en Colombie n'était pas exactement ce qu'il pensait » a dénoncé la députée de Terrebonne-Blainville.

Considérant le contexte colombien actuel où d'une part, la pauvreté est endémique et d'autre part, où les abus des droits de la personne sont légion, il apparaît alors difficile d'avoir des échanges commerciaux sur une base équitable. À la lumière du traité, le commerce n'était pas la principale motivation du gouvernement conservateur pour conclure cette entente. L'accord concerne davantage les investissements canadiens puisqu'il contient une disposition permettant aux investisseurs de poursuivre le gouvernement colombien si ce dernier adopte des mesures qui diminuent le rendement des sociétés étrangères. « De telles dispositions sont particulièrement dangereuses dans un pays où les lois relatives au travail ou à la protection de l'environnement sont, au mieux, aléatoires » a clamé **Diane Bourgeois**.

En facilitant la vie des investisseurs canadiens au détriment des populations locales et de l'environnement, « le gouvernement conservateur cède aux multinationales le soin de juger du bien commun et ne fait rien pour obliger les sociétés canadiennes à se doter de comportements socialement responsables lorsqu'ils investissent à l'étranger » a ajouté **Diane Bourgeois**. « Mais on sait que ce gouvernement protège les gros investisseurs, et cet accord protège les investisseurs canadiens à l'étranger qui ne seront pas punis pour les crimes qu'ils commettront envers la population et les sociétés colombiennes. Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois votera contre cet accord et s'élèvera publiquement contre cette entente » a conclu la députée de Terrebonne-Blainville.



– 30 –

Renseignements :

Karine Rossignol  
Adjointe aux communications pour  
Diane Bourgeois, Députée de Terrebonne-Blainville  
Téléphone : 450 965-9417  
Cellulaire : 514 297-7032  
[www.dianebourgeois.org](http://www.dianebourgeois.org)

**CIRCONSCRIPTION**  
de Terrebonne-Blainville  
3859, Montée Gagnon  
Terrebonne (Québec) J6Y 1K8  
Téléphone: 450.965.9417  
Télécopieur: 450.965.7742  
Courriel:bourgd1@parl.gc.ca

**OTTAWA**  
Édifice de la justice, suite 210  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Téléphone: 613.947.4788  
Télécopieur: 613.947.4879  
Courriel: bourgd0@parl.gc.ca